TOURISME ÉQUESTRE

DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT EN ESSONNE

ESSONNE TOURISME

2021

SOMMAIRE

03 Liste d'abréviations

04 Présentation de l'étude
04 Objectifs
05 Méthodologie
06 Définitions

07 Introduction

09 L'offre de services touristiques existants dans les clubs équestres
09 Promenades équestres ouvertes aux non adhérents
11 Label « Centre de tourisme équestre »
12 Hébergements touristiques

14 Les coopérations entre acteurs
14 Les itinéraires équestres départementaux
16 Les itinéraires du PNR du Gâtinais français

17 Forces et faiblesses du territoire départemental pour le tourisme équestre

19 Compréhension des enjeux territoriaux
19 Un déficit de ressources humaines pour développer des itinéraires équestres
21 Les territoires péri-métropolitains, un tourisme équestre particulier

23 En guise de conclusion : les perspectives de développement
23 Consolider un réseau d'usagers-acteurs pour un meilleur entretien des itinéraires équestres
25 Améliorer la visibilité des offres auprès des visiteurs du département
26 Valoriser l'axe Milly-la-Forêt / Dourdan

28 Annexe
Extrait carte du tourisme équestre en Essonne (2013)

©Valerie Fomina/Unsplash

Liste des abréviations

CCDH	Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix
CCEJR	Communauté de communes Entre Juine et Renarde
CC2V	Communauté de communes des 2 Vallées
CDE91	Comité départemental d'équitation de l'Essonne
CD91	Conseil départemental de l'Essonne
CDTE91	Comité départemental du tourisme équestre de l'Essonne
CENS	Conservatoire des espaces naturels sensibles
CREIF	Comité régional d'équitation d'Île-de-France
ESI	Espaces, sites et itinéraires
FFE	Fédération française d'équitation
GR	Sentier de grande randonnée
OGD	Organisations de gestion des destinations
ONF	Office national des forêts
PDESI	Plan départemental des espaces, sites et itinéraires
PDIPR	Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées pédestres et équestres
PNR	Parc naturel régional
PNR GF	Parc naturel régional du Gâtinais français

I. Présentation de l'étude

1. Objectifs

En matière d'itinérance douce, le tourisme équestre semble être la filière la moins structurée en comparaison avec la randonnée pédestre et le cyclotourisme en Essonne. Ce constat peut être perçu comme une anomalie au regard des atouts que possède le territoire. En effet, l'équitation est le sport comptant le plus d'ESI[1] en Essonne et environ 12 000 licenciés[2]. Le Conseil départemental de l'Essonne mène une politique volontariste en matière de protection des itinéraires de promenades et de randonnées, et d'acquisition foncière d'espaces naturels depuis 1989.

L'absence de concertation entre les territoires et le milieu équestre a provoqué une forme d'inertie. Pendant plusieurs années, techniciens et élus ont manqué d'une vision claire de l'activité du tourisme équestre sur le territoire.

Pourtant, au tournant des années 2000-2010, des projets visant à structurer une offre touristique avaient été conduits à terme avec la création d'itinéraires départementaux de randonnée équestre.

Toutefois, ces projets n'ont pas réussi à se pérenniser. Les changements d'acteurs, qu'ils soient techniciens, élus et bénévoles actifs, ont engendré une perte de la mémoire de ces projets au fil des années.

Ainsi, une phase de diagnostic de l'offre de tourisme équestre a eu lieu en 2020 afin de faire l'inventaire des itinéraires départementaux de randonnées équestres et des centres équestres proposant des services à destination des pratiques itinérantes. Une seconde phase vise à cerner les opportunités et les besoins des acteurs du tourisme équestre pour développer cette filière en Essonne.

Cette étude présente à la fois un diagnostic, une analyse des opportunités et des préconisations d'actions pour la structuration du tourisme équestre à l'échelle départementale.

[1] Dans le cadre de sa politique de développement des sports de nature, le Conseil départemental a procédé à un recensement des espaces, site et itinéraires (ESI), dans lequel ont été intégrés les centres équestres affiliés à la FFE. Ainsi, l'équitation a été identifiée comme le sport de nature possédant le plus de sites de pratique en Essonne. Source : *Diagnostic des sports de nature en Essonne*, Conseil départemental de l'Essonne, 2020.

[2] Source : *Les chiffres clés du sport en Essonne*, IRDS, 2018.

2. Méthodologie

La phase de diagnostic s'est appuyée sur une analyse des archives d'Essonne Tourisme concernant les projets d'itinéraires départementaux de randonnée équestre entre 2009 et 2013 (carte à destination du grand public, convention de partenariat, échange de courriers entre les acteurs).

Par la suite, un état des lieux des prestataires de services touristiques a été réalisé afin d'effectuer une mise à jour de l'offre. Pour cela, le maintien de l'activité de ces acteurs a été vérifié en mobilisant les outils de recherche sur internet ou par une prise de contact téléphonique. Une attention particulière a été portée sur la communication de l'offre à travers l'analyse d'un corpus documentaire composé de sites internet des centres équestres et de brochures du Comité régional d'équitation (CREIF).

Pour la seconde phase, nous avons conduit des entretiens avec des acteurs de la filière : gérants de centres équestres, moniteurs, cadres des comités départementaux, agents du Département. Ces entretiens avaient pour objectif de comprendre les pratiques actuelles, les attentes et les besoins des acteurs.

Un benchmark a été réalisé pour étudier l'activité de la filière du tourisme équestre dans d'autres destinations situées à la périphérie de la métropole parisienne où l'image liée à l'équitation est forte : le Pays de Fontainebleau et le Parc naturel régional Oise-Pays de France. Ce benchmark a eu pour objectif d'aider à identifier les opportunités de développement du tourisme équestre dans un territoire péri-métropolitain.

3. Définitions

Afin de rendre la lecture et la compréhension de l'étude plus aisée, il convient de préciser certaines notions-clés.

L'**équitation** correspond à la technique de la conduite du cheval sous l'action humaine. Elle peut être pratiquée pour des déplacements, de la promenade-randonnée, mais aussi à des fins artistiques (spectacles équestres) et sportives (discipline olympique depuis 1900). En Essonne, les centres équestres sont des acteurs centraux pour la pratique de l'équitation. Dans leur grande majorité, ils ont un fonctionnement de club proposant des services pour leurs adhérents (pension équestre, compétitions, cours, stages, randonnées).

La pension équestre est souvent la principale source de revenu des centres. Le contexte géographique et démographique du département fait que la filière bénéficie d'une demande dynamique pour les pensions équestres et l'enseignement de l'équitation[1].

Le **tourisme équestre** est un ensemble d'activités touristiques liées au cheval. Elles peuvent prendre la forme de randonnées accompagnées ou en autonomie, d'événements et de stages. La visite de musée, d'institutions équestres, d'élevages réputés, ou encore de spectacles, entrent aussi dans cette filière touristique. En Essonne, le tourisme équestre s'articule plutôt autour de la randonnée accompagnée par des moniteurs avec ou sans nuitée. Les licences fléchées « tourisme équestre » ne représentent que 4% des licences franciliennes[2]. Toutefois, les centres équestres restent des acteurs majeurs en Essonne autour desquels gravitent des prestataires impliqués dans la filière : moniteurs d'équitation, vétérinaires équins, maréchaux-ferrants.

L'Essonne est considéré comme un territoire péri-métropolitain, c'est-à-dire bénéficiant de l'attraction métropolitaine de Paris. La concentration des pouvoirs économiques, politiques et culturelles font de Paris une ville attractive à l'échelle mondiale comptant une aire urbaine de 12,5 millions d'habitants. Situé au sud de cette aire urbaine, l'Essonne connaît une forte croissance démographique depuis les années 1960 avec l'implantation de grands projets pilotés par l'État, tels que la ville nouvelle d'Évry, l'aéroport international d'Orly et le pôle scientifique et technologique de Saclay. Malgré cette urbanisation, les deux tiers sud du département conservent des paysages au caractère rural, constituant un facteur d'attractivité pour la filière équestre.

©Pixabay

[1] Source : Établissements équestres franciliens : une activité porteuse d'emplois, IRDS, 2015, p. 8.
[2] Idem, p. 9.

II. Introduction

Au sud de l'agglomération parisienne, l'Essonne est un territoire privilégié pour les pratiques équestres. Du fait de sa densité (669 habitants au km²) et son urbanisation modérées (81% d'espaces ouverts[1]), le département répond aux attentes d'une clientèle équestre francilienne.

Ainsi, l'Essonne compte 136 clubs référencés par la Fédération française équestre, ce qui représente une densité de centres équestres importante (0,70 centre équestre par commune en Essonne contre 0,27 pour l'ensemble de la France).

Clubs équestres en Essonne

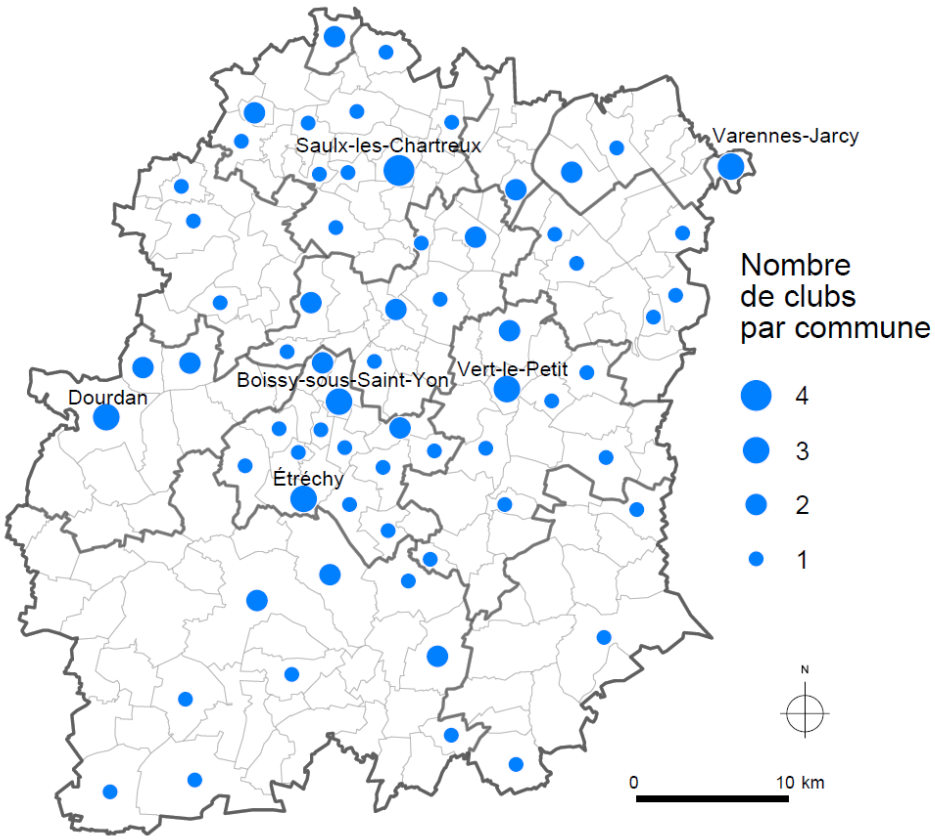

[1] Source : Institut Paris Région, 2017. Sont considérés comme espaces ouverts : les espaces agricoles, les bois et forêts, les espaces ouverts artificialisés et les milieux semi-naturels.

Depuis la loi du 22 juillet 1983, l'élaboration du Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées pédestres et équestres (PDIPR) est une compétence du Conseil départemental. L'inscription des chemins au PDIPR engendre une obligation de maintien ou de rétablissement de la continuité des itinéraires en cas d'interruption ou d'aliénation.

L'inscription de chemins dans le cadre du PDIPR permet d'assurer la protection physique des continuités piétonnes et équestres.

Elle permet également aux collectivités territoriales (communes et intercommunalités) de bénéficier de subventions pour les réhabiliter et les valoriser.

Le Conseil départemental de l'Essonne a décidé le 30 novembre 1988 la mise en place d'un PDIPR sur son territoire. En 2019, l'Essonne comptait 612 kilomètres de chemins inscrits au volet équestre de son PDIPR.

III. L'offre de services touristiques existants dans les clubs équestres

1. Promenades équestres ouvertes aux non adhérents

On compte 22 centres équestres proposant des prestations de promenades équestres ouvertes aux non adhérents en Essonne. Ces clubs sont répartis de manière homogène sur l'ensemble du département. On constate toutefois dans leurs outils de communication une tendance à se rapporter aux parcs naturels régionaux et aux grands massifs forestiers de Fontainebleau et Rambouillet[1].

Des entretiens avec des acteurs de la filière équestre révèlent que l'activité de promenades équestres ouvertes aux non-adhérents reste peu développée. La majorité des clubs qui proposent ces activités le font sur demande mais communiquent peu sur ces offres. Ainsi, la transmission d'informations reste lacunaire. Même si on compte 32 centres équestres répertoriés sur le système d'information touristique Apidae, le partage d'informations entre les centres équestres et les Offices de Tourisme demeure peu développé.

Le Comité régional d'équitation d'Île-de-France (CREIF) conçoit une brochure annuelle sur les balades à cheval dans la région pour les centres équestres proposant des prestations de promenades ouvertes aux non adhérents. Toutefois, nous constatons les canaux limités[2] de diffusion de cette brochure, rendant l'information difficile à trouver pour les personnes qui ne sont pas familières de la Fédération française d'équitation. Une distribution de la brochure dans les Offices de Tourisme et bureaux d'informations touristiques essonniens pourrait permettre de toucher un public plus vaste.

Le partage d'informations entre les centres équestres et les Offices de Tourisme mériterait d'être développé.

[1] Source : Brochure du CREIF « Balades à cheval en Île-de-France – édition 2019 ».
[2] Brochure téléchargeable sur le site internet du CREIF de manière indirecte, absence de lien directe dans le fil d'Ariane.

Peu de centres équestres proposant des promenades aux non-adhérents mettent en avant leur offre sur leurs sites internet. Sur 22 centres équestres, 10 ne communiquent pas sur cette offre. Néanmoins, les centres sont disposés à offrir ce service à la demande. 7 centres équestres mentionnent ce service dans leurs grilles tarifaires. Ainsi, l'information sur l'offre de promenade existe mais elle n'est pas facilement trouvable, limitant sa connaissance aux clientèles familières des centres équestres.

5 centres équestres communiquent sur l'offre de promenade ouvertes aux non-adhérents. Parmi eux, on compte 3 poney-clubs. La promenade s'inscrit davantage dans une logique de baptême et d'initiation. 2 poney-clubs sont situés dans des lieux de concentration d'offre de loisirs : l'île de loisirs du Port aux cerises à Draveil, et le Domaine de Montéclin à Bièvres où se situe également un parc accrobranche.

Centres équestres proposant une offre de balades ouvertes aux non-adhérents

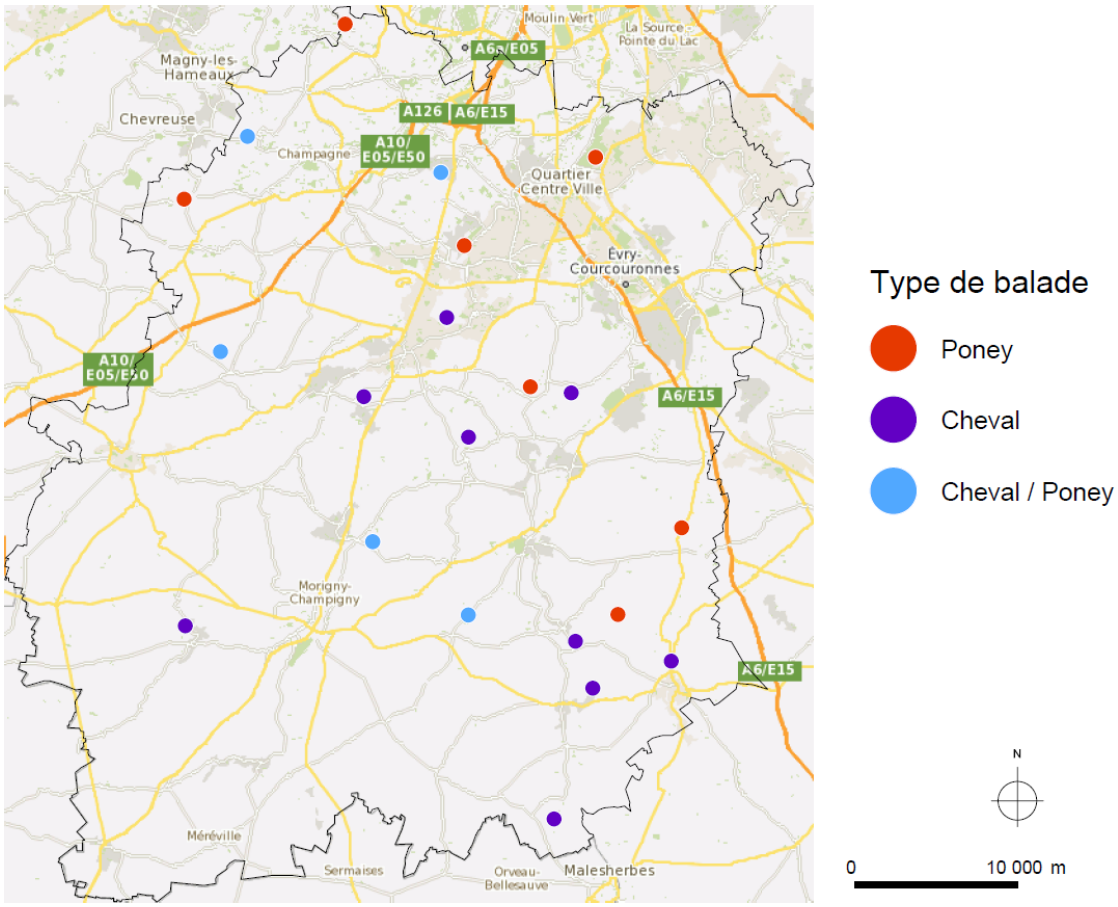

Seuls 2 centres équestres communiquent sur une offre de promenade ouvertes aux adultes non-adhérents. Ils sont tous les deux situés au centre de l'Essonne. Le Club hippique des Joncs Marins se situe à Brétigny-sur-Orge. Toutefois, les promenades se font principalement dans la vallée de la Juine, au départ de Lardy et d'Auvers-Saint-Georges, après un transfert des chevaux par vans.

Le Centre équestre La Courbette, situé à Boissy-sous-Saint-Yon, se trouve sur l'itinéraire équestre départemental « Entre la Rémarde et la Renarde ». Ce centre équestre a développé un produit « bon cadeau » qui fonctionne bien. Les deux centres équestres sont satisfaits par l'activité de promenades.

1.1. Label « Centre de tourisme équestre »

Les deux structures citées précédemment sont labellisées « Centre de tourisme équestre ». Les centres équestres de la Licorne au Val-Saint-Germaine, des Molières et Riderland à Saulx-les-Chartreux adhèrent également à ce label, soit un total de 5 centres équestres labellisés en Essonne.

Initié par la Fédération française d'équitation (FFE), le label vise à permettre l'identification des établissements spécialisés dans l'organisation d'activités de tourisme équestre : promenade d'une heure à la journée, randonnées sur plusieurs jours en boucle ou en étoile, galops en pleine nature…

En Essonne, 5 centres équestres sont labellisés Centres de tourisme équestre.

Pour être labellisé, la FFE a mis en place un cahier des charges portant sur l'accueil des clientèles, les structures d'activités, le traitement des chevaux et poneys, la prise en compte professionnelle de la sécurité, l'encadrement qualifié et diplômé et la mise en place d'un projet d'équitation de pleine nature personnalisée.

Pour obtenir le label, les centres candidats sont audités par des experts de la fédération. Après l'obtention du label, des audits de renouvellement sont programmés tous les 18 ou 36 mois selon le résultat du dernier audit, avec l'objectif d'assurer un suivi et d'engager une démarche d'amélioration continue.

L'Essonne et les Yvelines sont les deuxièmes départements franciliens à compter le plus de centres labellisés derrière la Seine-et-Marne (6 centres).

1.2. Hébergements touristiques

Dans le département de l'Essonne, 4 centres équestres possèdent des hébergements touristiques. Ces centres pourraient constituer l'ossature d'une structuration de l'offre de tourisme équestre à l'échelle départementale. Néanmoins, pour ces établissements, la création d'hébergements touristiques résulte principalement d'une volonté des propriétaires de valoriser un foncier existant et de diversifier leurs activités. Ainsi, la création d'hébergements touristiques n'est pas forcément liée à une stratégie de développement de l'activité équestre.

Centres équestres proposant une offre en hébergements

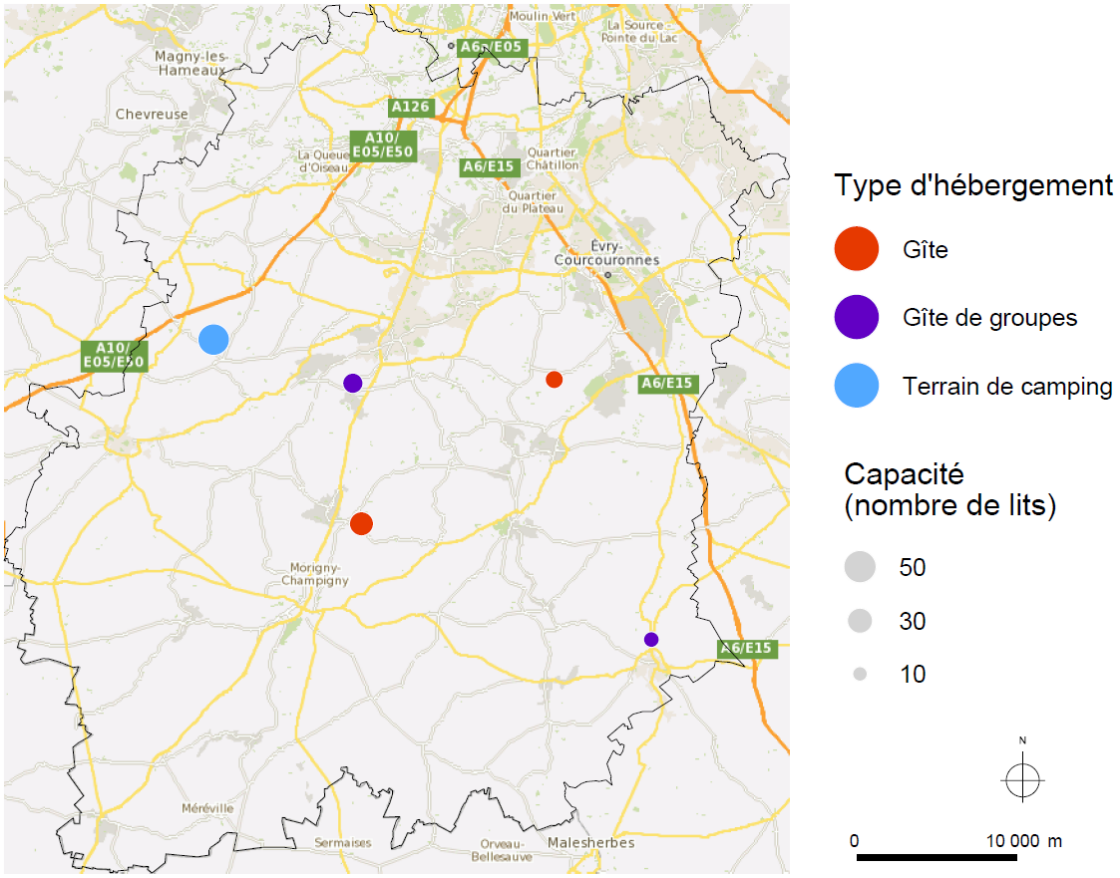

Pour 2 centres équestres (à Vert-le-Petit et Auvers-Saint-Georges), la création d'hébergements touristiques se fait dans l'optique de développer une activité de location de salles pour des événementiels privés. Le centre équestre de Milly-la-Forêt possède un gîte non labellisé qui est loué via la plateforme Airbnb.

Le gîte de groupes du centre équestre La Courbette à Boissy-sous-Saint-Yon, labellisé Gîtes de France, bénéficie de plusieurs clientèles dont une grande partie de cavaliers venant pour des stages[1] et des compétitions dans la région. Il existe par ailleurs une aire de camping au sein du centre équestre La Licorne au Val Saint-Germain. Toutefois, cette activité semble déconnectée de l'équestre[2].

[1] De nombreux centres équestres proposent des stages d'équitation pendant les vacances scolaires.
[2] Location d'emplacements de caravanes à la semaine et au mois principalement pour une clientèle de travailleurs détachés.

IV. Les coopérations entre acteurs

1. Les itinéraires équestres départementaux

En 2009, une collaboration entre le Comité départemental du tourisme équestre de l'Essonne (CDTE91), le Conseil départemental (CD91)[1] et Essonne Tourisme avait permis la création de 6 itinéraires équestres départementaux.

Ces itinéraires étaient valorisés dans une carte éditée par le Comité départemental du tourisme recensant les centres équestres proposant des services de promenade ouverte aux non adhérents, des hébergements pour cavaliers, des services de restauration à proximité des centres équestres cités, des services de pension à la journée, et une liste de maréchaux-ferrants et vétérinaires équins.

Cette collaboration s'est poursuivie avec la création d'une convention de partenariat entre les trois organismes en 2011. Dans cette convention il est défini que :

- le Comité départemental du tourisme équestre a pour mission de réaliser le balisage des boucles identifiées sur le dépliant édité par Essonne Tourisme ;
- le CD91/CENS[2] finance le CDTE pour la réalisation du balisage à la peinture ainsi que pour la création d'adhésifs. L'état des lieux des circuits et l'entretien léger sur les chemins sont également pris en charge par le CDTE (débroussaillage au pied des balises, petit élagage...) ;
- 2 nouveaux itinéraires seront balisés tous les ans par le CDTE (les 6 boucles matérialisées sur le terrain dans un délai de 3 ans) ;
- le CD91 accorde une subvention aux collectivités (hors PNR) de 30% pour l'acquisition d'équipements légers sur des chemins de randonnée équestre inscrits au PDIPR (tables de pique-nique, barres d'attache...).

Difficultés d'organisation, coûts des travaux et manque de moyens humains s'avèrent être les freins majeurs pour l'entretien des itinéraires.

[1] En 2009, le Conseil départemental était nommé Conseil général.
[2] Conservatoire des espaces naturels sensibles.

Itinéraires équestres en Essonne

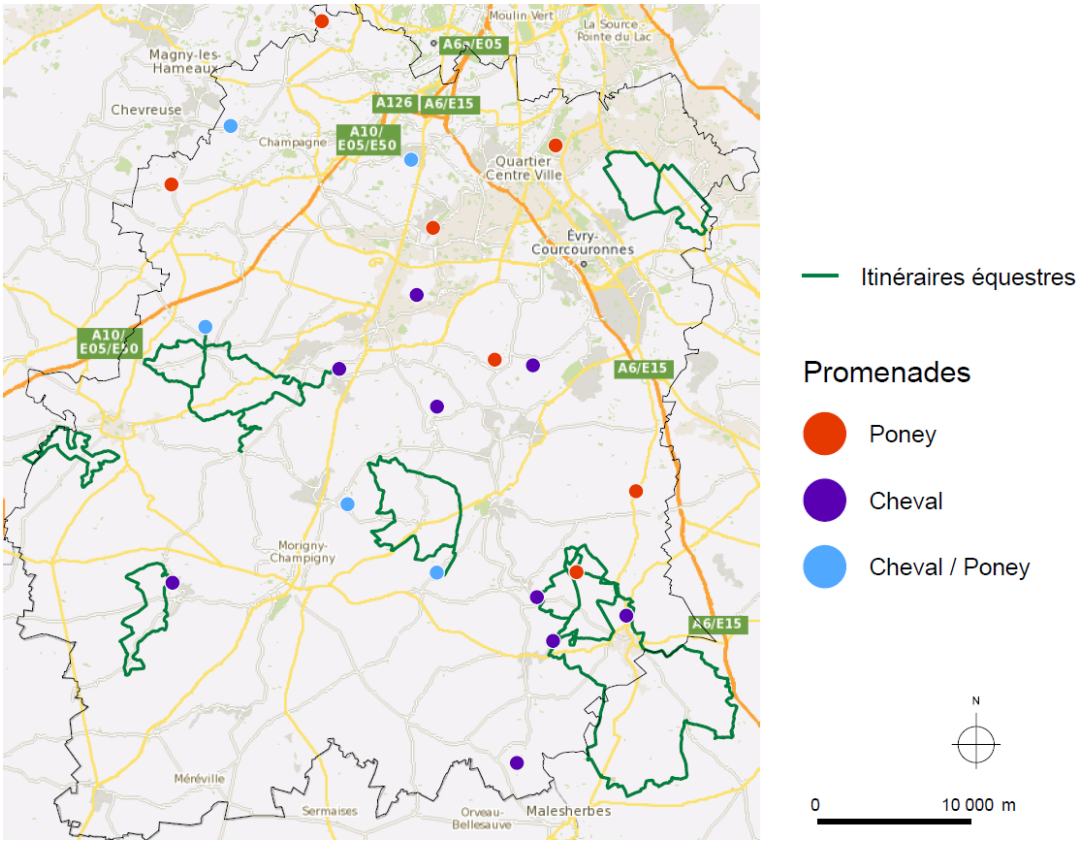

La carte du tourisme équestre en Essonne fut rééditée en 2013 (cf. annexe). Néanmoins, la collaboration avec les trois partenaires prit fin au cours des années suivantes. Le CDTE a dû faire face à des difficultés d'organisation et de matériels, ce qui ne leur a pas permis de garantir l'entretien des itinéraires.

En 2020, malgré une volonté fédérale de regrouper le comité départemental du tourisme équestre au comité départemental équestre qui fédère les clubs équestres, le CDTE continue d'avoir un fonctionnement indépendant des centres équestres. Ainsi, le comité est animé par des bénévoles. Certains propriétaires et salariés de centres participent à la vie du comité mais la majorité des bénévoles sont des pratiquants amateurs.

La convention de 2011 pour le tourisme équestre s'inspire de celle en vigueur pour le développement de la randonnée pédestre. Cependant, le CDTE ne bénéficie pas des mêmes moyens humains que le Comité départemental de randonnée pédestre (120 bénévoles baliseurs). De plus, la peinture utilisée par les baliseurs du CDTE était écologique et ne tenait pas plus de quelques mois.

Ainsi, le CDTE rencontrait des difficultés pour entretenir le balisage régulièrement. Par conséquent, les subventions du Département cessèrent, le CDTE n'étant pas en mesure d'assurer sa mission dans les temps.

Aujourd'hui, certains itinéraires équestres continuent d'être utilisés par les centres situés à proximité. Mais dans l'ensemble, ces itinéraires demeurent peu connus.

2. Les itinéraires du PNR du Gâtinais français

Dans le même temps, le parc naturel régional du Gâtinais français (PNR GF) a créé 4 boucles, dont 3 en Essonne inaugurées à partir de 2011, à savoir :

- « D'une rivière à l'autre entre Juine et Essonne », 28 km, au départ d'Orveau ;
- « Circuit des Moulins », 40 km, au départ de Milly-la-Forêt ;
- « Au cœur du Gâtinais français », 74 km, au départ de Milly-la-Forêt.

Ces circuits sont toujours valorisés via l'application Geotrek et le site internet « rando.pnr-idf.fr ». Néanmoins, les agents du PNR GF font eux aussi face à des difficultés pour assurer l'entretien des chemins, du fait d'un manque de moyens humains pour assurer une surveillance régulière des itinéraires, et de difficultés d'organisation logistique et financière des travaux d'entretien avec les communes et les gestionnaires de site tel que l'Office national des forêts (ONF).

3 boucles équestres ont été créées par le PNR du Gâtinais français en Essonne en 2011.

V. Forces et faiblesses du territoire départemental pour le tourisme équestre

Situé à la périphérie de la métropole parisienne, de nombreux centres équestres sont installés en Essonne proposant aux Franciliens un cadre pour des pratiques de proximité. Toutefois, l'attractivité d'un modèle économique tourné vers les pensions de chevaux a poussé les gérants de centres équestres à privilégier des services de clubs plutôt que des produits touristiques.

	FORCES	FAIBLESSES
PRESTATAIRES ÉQUESTRES	Nombreux centres équestres sur l'ensemble du territoire essonnien	Faible offre touristique dans les centres équestres
INSTITUTIONNELS	Volontarisme politique en matière de randonnées	Abandon de la convention de 2011 sur le tourisme équestre et absence de coordination entre les acteurs
TERRITOIRE	Proximité avec la petite couronne parisienne	Environnement périurbain, territoire morcelé peu propice à l'itinérance équestre
ITINÉRAIRES	625 km protégés par le PDIPR	Difficulté pour entretenir les itinéraires équestres balisés
CONCURRENCE	Situation géographique privilégiée au regard des dynamiques de l'équitation francilienne	Manque de structuration de la filière du tourisme équestre

Malgré la vitalité des centres équestres essonniens, l'offre de tourisme équestre est aujourd'hui peu visible pour les clientèles extérieures au milieu équestre. Un modèle de structuration d'une offre touristique équestre de proximité reste à inventer en mobilisant les acteurs des secteurs équestres, touristiques et les collectivités territoriales.

	OPPORTUNITÉS	MENACES
CONCURRENCE	Structurer une offre nouvelle en Île-de-France, le tourisme équestre étant peu développé dans la région	Centres équestres dans une logique de clubs (compétition) ayant peu d'intérêts à proposer une offre touristique
DIVERSIFICATION DE L'OFFRE	Inscrire le tourisme équestre dans une logique d'agrotourisme	Manque de ressources humaines dans les centres équestres pour le développement de nouvelles offres
COOPÉRATIONS TERRITORIALES	Intégrer des projets interdépartementaux, tels que la route européenne D'Artagnan et le Tour de l'Île-de-France à cheval	Concurrence avec des territoires dans les régions périphériques du bassin parisien

VI. Compréhension des enjeux territoriaux

1. Un déficit de ressources humaines pour développer des itinéraires équestres

Comme vu précédemment, la création d'itinéraires équestres fait face à des freins qui rendent leur pérennité difficile. Pour la création de cette offre, le Département a souhaité reprendre une organisation similaire à celle de la randonnée pédestre qui jouit d'un partenariat solide avec le Comité départemental de randonnée pédestre. Néanmoins, l'organisation territoriale de la randonnée équestre ne dispose pas de l'expérience de celle de la randonnée pédestre. Pour cette dernière, il faut souligner la constitution d'un réseau d'itinéraires et baliseurs (environ 7 000 au niveau national) depuis la moitié du XXème siècle, ce qui en fait un acteur solide pour l'aménagement des itinéraires de promenade et randonnée.

Ainsi, le manque de ressources humaines a été la première cause de l'échec des itinéraires équestres départementaux. Ces itinéraires ne peuvent être pérennes que s'il existe une réserve de bénévoles suffisante pour assurer ce travail de terrain. D'expérience, il faudrait compter au minimum un bénévole pour 20 km d'itinéraire. Les itinéraires équestres départementaux totalisant 215 km, il faudrait compter sur 21 bénévoles fidélisés pour assurer un entretien correct du balisage. À cela s'ajoute la nécessité de mettre en œuvre une animation-coordination performante des bénévoles afin d'assurer leur formation continue pour garantir un entretien homogène.

> ***21 bénévoles seraient nécessaires pour assurer un entretien correct du balisage des 215 km d'itinéraires équestres départementaux.***

Le partenariat avec une organisation disposant de ressources humaines à la fois quantitative et qualitative est nécessaire. Ceci n'est pourtant pas le cas du tourisme équestre où il existe toujours une forme d'inertie.

Plusieurs causes peuvent expliquer cela. D'une part, le partage des compétences entre le Comité départemental du tourisme équestre (CDTE) et le Comité départemental d'équitation (CDE) reste à clarifier. Au niveau fédéral, le tourisme équestre est intégré à la Fédération française d'équitation. Néanmoins, à l'échelle départementale la distinction entre le tourisme équestre et l'équitation existe toujours avec la présence de deux comités départementaux. Le CDTE est toujours réticent à intégrer le CDE, craignant que l'aspect « compétition » prenne le pas sur la « randonnée ».

De plus, le CDTE a un fonctionnement basé sur un bénévolat venant d'horizons différents : moniteurs équestres, pratiquants affiliés et pratiquants non affiliés à des clubs. Tandis que le CDE dispose d'un fonctionnement basé sur l'affiliation de clubs équestres. Ainsi, une tutelle du tourisme équestre par le CDE pourrait mettre fin au fonctionnement actuel basé sur la mobilisation de bénévoles-pratiquants aux dépens d'une dépendance plus importante envers les clubs équestres. Le rapprochement entre le CDTE et le CDE semble inéluctable mais demeure pour le moment une arlésienne.

Le rapprochement entre le CDTE et le CDE semble incontournable ainsi qu'une mobilisation accrue des clubs équestres.

Une intégration du tourisme équestre dans le giron du CDE nécessiterait certainement une mobilisation accrue des clubs équestres. Par leur implantation territoriale, ceux-ci peuvent devenir des partenaires pertinents pour des projets de consolidation d'une destination équestre. Toutefois, la vie de club et les services que fournissent les centres (pensions-propriétaires, cours) sont chronophages pour des entreprises qui possèdent en général peu de salariés. Ainsi, le manque de temps des gestionnaires de centres équestres rend leur mobilisation difficile pour des projets territoriaux.

Les difficultés du milieu du tourisme équestre à s'organiser au niveau départemental constitue une véritable faiblesse pour faire peser leurs enjeux dans la gestion des espaces de pratiques. À la suite de ces rivalités internes, il est difficile pour les services départementaux d'identifier un interlocuteur légitime avec lequel travailler sur les enjeux relatifs aux Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) et Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

Ce fait a un impact important sur l'appropriation des enjeux équestres à l'échelle locale (communes et intercommunalités). De plus, l'absence d'un référent équestre identifié ne permet pas de désamorcer des conflits entre cavaliers et gestionnaires d'espaces de pratiques. Ces derniers se trouvent parfois face à des pratiques qu'ils n'arrivent pas à canaliser et en viennent à privilégier des actions de fermetures des chemins (clôtures, pièges) aux dépens d'un dialogue débouchant sur un compromis.

L'absence d'un référent équestre identifié ne permet pas de désamorcer des conflits.

2. Les territoires péri-métropolitains, un tourisme équestre particulier

Le contexte géographique dans lequel se situe l'Essonne est un facteur à prendre en compte pour les opportunités de développement du tourisme équestre. La comparaison avec de grandes destinations équestres sur le plan national, tels que le Mont-Saint-Michel, la Camargue et le Larzac, ne nous semble pas pertinente.

Surtout qu'à l'intérieur du bassin parisien, il existe déjà des territoires où l'identité équestre est très affirmée comme dans le Pays de Fontainebleau et dans le PNR Oise-Pays de France. Ces deux territoires ont aussi en commun avec l'Essonne, une position péri-métropolitaine qui en font des espaces de récréation pour les pratiquants domiciliés dans l'agglomération parisienne.

Le Pays de Fontainebleau, dont la ville éponyme se présente comme la capitale du cheval, possède des infrastructures de premier plan avec un hippodrome et un stade équestre au rayonnement continental. Le massif forestier de Fontainebleau, du fait de ses 25 000 hectares et son sol sableux, constitue un terrain privilégié pour la pratique équestre. Sur le site internet de Fontainebleau Tourisme, 8 centres équestres proposant des services de promenades sont recensés.

Néanmoins, l'offre d'hébergements dans les centres équestres reste limitée. L'île de loisirs de Bois-le-Roi dispose de 3 hébergements de groupes, dont 1 au sein du centre équestre. Ils sont ouverts à plusieurs types de clientèles : scolaires, séminaires d'entreprise, randonneurs, stages sportifs (dont équitation)... Les cavaliers peuvent être accueillis mais ils ne sont qu'un segment de clientèle parmi d'autres.

Le Haras de Croc Marin (Montigny-sur-Loing) possède 4 chambres d'hôtes et un service de table d'hôtes. Ces services s'inscrivent dans une optique de diversification des activités économiques pour les gestionnaires du haras. Le haras est par ailleurs labellisé « Accueil Vélo », ce qui montre une volonté de s'ouvrir vers l'itinérance douce dans toutes ses composantes.

L'Essonne dispose d'une offre touristique équestre dans les standards des territoires péri-métropolitains. Le développement d'une image équestre doit alors être une priorité.

Le Parc naturel régional Oise-Pays de France possède un héritage équestre important. Chantilly est un pôle équestre majeur avec son hippodrome au rayonnement international et son musée du cheval. Le site internet de Chantilly Tourisme recense 10 centres équestres proposant des services de promenades. Le PNR a créé 3 boucles équestres de 21 km, 27 km et 30 km. Là encore, l'offre d'hébergement est faible avec seulement 1 centre équestre proposant un service de gîte. Situé à Chamant, ce centre possède un gîte pour 10 personnes qui s'inscrit également dans une logique de diversification économique et s'adresse à une clientèle plus large que le segment équestre. Le nom du gîte diffère de celui du centre équestre, ce qui montre une volonté de distinguer les deux offres.

Ce benchmark montre que l'Essonne dispose déjà d'une offre touristique équestre dans les standards des territoires péri-métropolitains malgré une image de destination peu développée. De fait, la création d'offres ne semble pas à prioriser pour améliorer les performances de la destination. En revanche, le développement d'une image de destination équestre doit être une priorité. Ainsi, les enjeux de communication-marketing et de mise en marché semblent à prioriser au dépend des enjeux d'infrastructures.

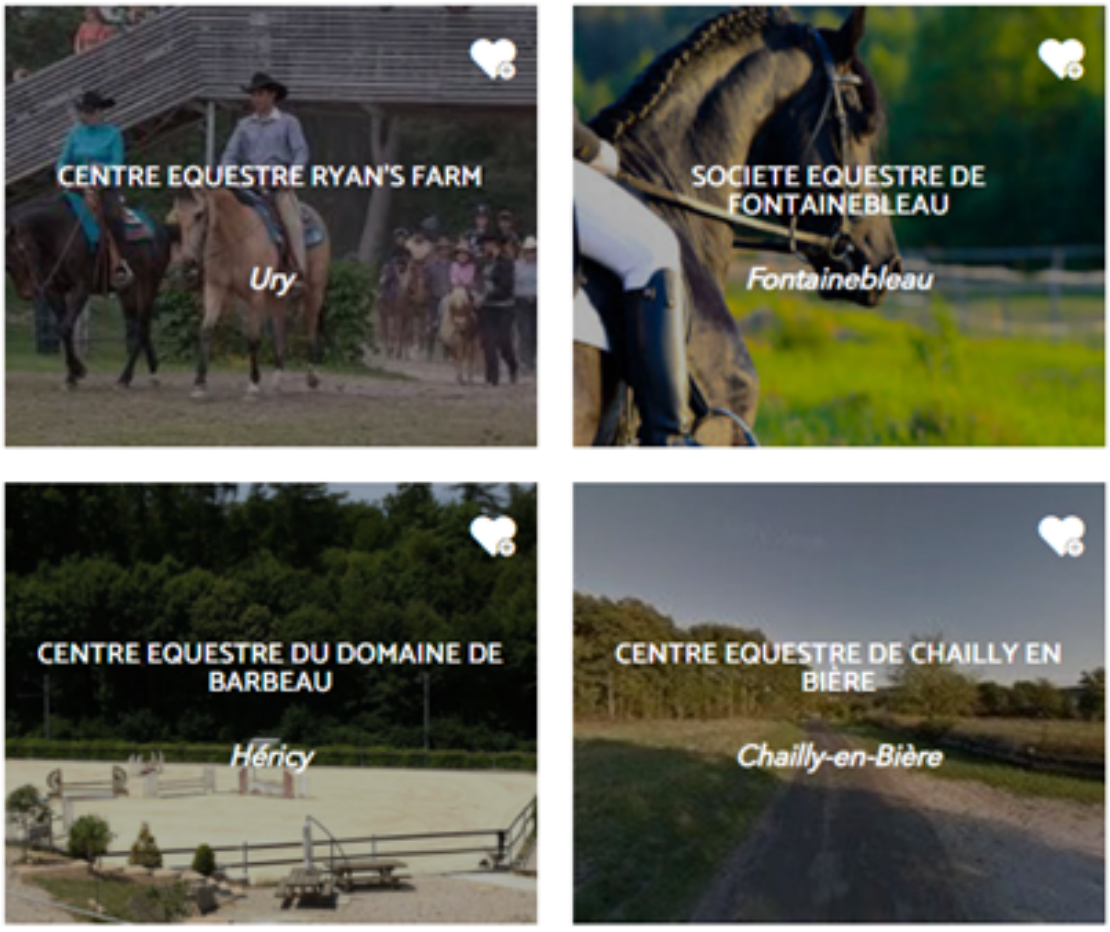

Offre de promenades aux visiteurs sur le site de Fontainebleau Tourisme.

VII. En guise de conclusion : les perspectives de développement

1. Consolider un réseau d'usagers-acteurs pour un meilleur entretien des itinéraires équestres

L'entretien des itinéraires équestres départementaux a été le principal élément de blocage pour la pérennité de ce projet. Les difficultés du Comité départemental de tourisme équestre à mobiliser un nombre suffisant de bénévoles et à assurer un suivi de cette mission de balisage aux agents du Conseil départemental a entrainé l'arrêt de la subvention départementale et la mise en suspens du projet.

Néanmoins, ces itinéraires équestres sont toujours pratiqués et même valorisés en étant disponibles sur la plateforme de la Fédération française d'équitation, Geocheval. Toutefois, la gestion des itinéraires reste à repenser. Pour cela, il serait judicieux de s'appuyer sur leurs usagers : les centres équestres et leurs adhérents.

La mobilisation des adhérents des centres équestres permettrait une gestion plus locale des itinéraires et peut-être un renouveau du Comité départemental du tourisme équestre à travers le recrutement de nouveaux membres. Néanmoins, pour favoriser cette démarche, une dynamique constructive devra émerger dans le milieu équestre pour dépasser l'inertie et les rivalités internes.

La situation actuelle interroge sur la pertinence de cette action au regard des pratiques équestres. Les services de tourisme équestre sont pour l'essentiel encadrés par des moniteurs ayant une très bonne connaissance du territoire. De fait, le balisage des itinéraires ne constitue pas un véritable besoin pour les pratiquants.

Un dynamique constructive devra émerger dans le milieu équestre rendant possible une mobilisation des adhérents des centres équestres.

Les entretiens avec les acteurs équestres ont révélé la connaissance des chemins et la grande agilité des moniteurs à adapter leurs itinéraires en fonction de l'état du terrain. En effet, le temps administratif lié à la protection et à la restauration des itinéraires leur paraît être une contrainte. Entre le signalement d'un problème sur un itinéraire (obstacles, chemin dégradé par l'érosion ou suite à des travaux forestiers et agricoles) et sa résolution, plusieurs mois peuvent s'écouler : le temps que le problème soit signalé à la commune, que celle-ci monte un dossier pour obtenir des aides du Département, et qu'un marché de travaux publics soit lancé et exécuté.

Il en résulte que beaucoup d'usagers préfèrent s'affranchir des règles du PDIPR en empruntant des chemins non-inscrits se trouvant dans des propriétés privées. Cela peut provoquer des conflits entre les propriétaires des espaces et les cavaliers.

Ainsi, le balisage et la création de supports de communication présentant les itinéraires départementaux ne semblent pas être une action à prioriser. En revanche, il semble important d'apporter un cadre juridique, à travers un suivi du PDIPR équestre, pour assurer la protection des itinéraires. Il serait nécessaire également de sensibiliser les communes à la protection d'itinéraires équestres sur leur territoire pour encourager des projets de restauration des chemins.

2. Améliorer la visibilité des offres auprès des visiteurs du département

Au cours de ce diagnostic, il a été constaté les difficultés des acteurs du tourisme équestre à faire émerger une offre commune. Le manque de temps pour s'impliquer dans des projets de territoire et les rivalités internes entre acteurs du milieu équestre engendrent une certaine inertie qui rend difficile l'émergence d'une « destination équestre Essonne ».

L'offre de tourisme équestre est pour l'essentiel absente des catalogues d'activités d'Essonne Tourisme et des Offices de Tourisme du territoire[1]. Cela résulte d'une difficulté des centres équestres à communiquer avec les organisations de gestion des destinations (OGD), alors que ces dernières pourraient servir d'interface entre les prestataires de services et les clientèles extérieures au milieu équestre.

Il conviendrait alors de changer de paradigme en misant sur une approche de valorisation des prestataires de services touristiques équestres plutôt que sur une approche de valorisation d'itinéraires.

Centres de tourisme équestre et OGD peuvent s'apporter mutuellement. Les produits de tourisme équestre peuvent permettre aux OGD de proposer des activités inédites pour leurs clientèles et d'enrichir ainsi l'offre de leur destination. Dans le même temps, les OGD peuvent apporter leurs compétences en matière de commercialisation pour améliorer la visibilité et l'attractivité des produits afin de prospecter de nouvelles clientèles pour les centres équestres.

Il convient de miser sur une approche de valorisation des prestataires de services touristiques équestres plutôt que sur une approche de valorisation d'itinéraires.

[1] Afin de faciliter la lecture, nous nommerons les Offices de Tourisme et Essonne Tourisme sous l'appellation « organisme de gestion des destinations » (OGD, DMO en anglais).

3. Valoriser l'axe Milly-la-Forêt / Dourdan

L'Essonne est concerné par un projet d'itinéraire équestre européen « La route D'Artagnan ». Cette route s'appuie sur le héros du roman d'Alexandre Dumas et vise à relier Lupiac (Gers), lieu de naissance de D'Artagnan, à Maastricht (Pays-Bas), lieu de sa mort. La Route prévoit de passer dans 6 pays et 15 régions de l'Union européenne. En 2020, l'itinéraire n'est pas finalisé et le parcours francilien est toujours en cours de réflexion. Plusieurs sites patrimoniaux ont été identifiés pour être des points de passage de l'itinéraire européen, tels que Chantilly, Fontainebleau, Vaux-le-Vicomte, Versailles et Vincennes.

©Pexels

Le Comité régional équestre d'Île-de-France (CREIF) a pour projet de créer un itinéraire « Tour équestre de l'Île-de-France » qui sera l'émanation francilienne de la Route D'Artagnan. Une valorisation de l'axe Milly-la-Forêt / Dourdan semble la plus pertinente dans le cadre de ce projet.

D'une part, le tronçon essonnien devra s'établir le long d'un axe reliant Fontainebleau, haut lieu de l'équitation, au haras national de Bréviaire dans les Yvelines, que le CREIF souhaite acquérir. D'autre part, plusieurs centres équestres disposant d'hébergements touristiques se situent sur l'axe Milly-la-Forêt / Dourdan.

Ces territoires sont aussi traversés par les GR1 et les GR11 qui sont parmi les deux itinéraires de randonnée pédestre les plus connus du département. On y constate également une densité importante de chemins inscrits au PDIPR. Ainsi, ces territoires disposent déjà d'un fort potentiel pour le développement du tourisme équestre.

Il serait pertinent pour la CC2V, la CCEJR et la CCDH de concevoir un recensement des centres équestres, des chemins protégés par le PDIPR et des sites touristiques en fonction de leurs potentialités à accueillir des cavaliers.

Malgré les limites du territoire essonnien pour un développement de l'itinérance équestre (trop grande proximité de Paris pour une offre attractive de courts-séjours, fragmentation routière importante), les Communautés de Communes des 2 Vallées (CC2V), Entre Juine-et-Renarde (CCEJR) et du Dourdannais en Hurepoix (CCDH) gagneraient à prendre en compte cette pratique dans leurs stratégies de développement touristique.

À titre d'exemple, la création d'aires de stationnement et de pique-nique adaptées aux cavaliers pourrait être l'objet d'un projet à proximité des sites touristiques majeurs, tels que le Domaine départemental de Chamarande dans la CCEJR, le Domaine de Courances dans la CC2V, et le centre ancien de Dourdan dans la CCDH.

Pour concevoir ce type de projet, il serait pertinent pour ces trois territoires de concevoir un recensement des centres équestres, des chemins protégés par le PDIPR et des sites touristiques en fonction de leurs potentialités à accueillir des cavaliers.

De manière plus globale, pour la réussite de projets d'itinérance équestre dans le département, il sera indispensable de mobiliser tous les acteurs des territoires concernés (Département, intercommunalités, communes, OGD, centres équestres et sites touristiques) afin de structurer l'offre touristique équestre.

Annexe Extrait carte du tourisme équestre en Essonne (2013)

LE TOUR DE LA FORÊT DE SÉNART

1

Carte IGN Top 25 = 2415 OT

Parcours de 30 km
Départ / Arrivée :
Parking de la Faisanderie de Sénart

À voir en chemin...
Forêt de Sénart, Maison forestière de la Faisanderie, Chêne d'Antin.

À voir dans les environs...
Draveil :
Base de loisirs du Port-aux-Cerises, Château de la Folie, Château des Bergeries. Cité Paris Jardins, Château de Villiers.
Étiolles:
Domaine départemental des Coudrays en bord de Seine.

OT Seine-Essonne ✆ 01 64 96 23 97
otourisme.corbeil@wanadoo.fr
www.office-tourisme-essonne.com

Forêt de Sénart

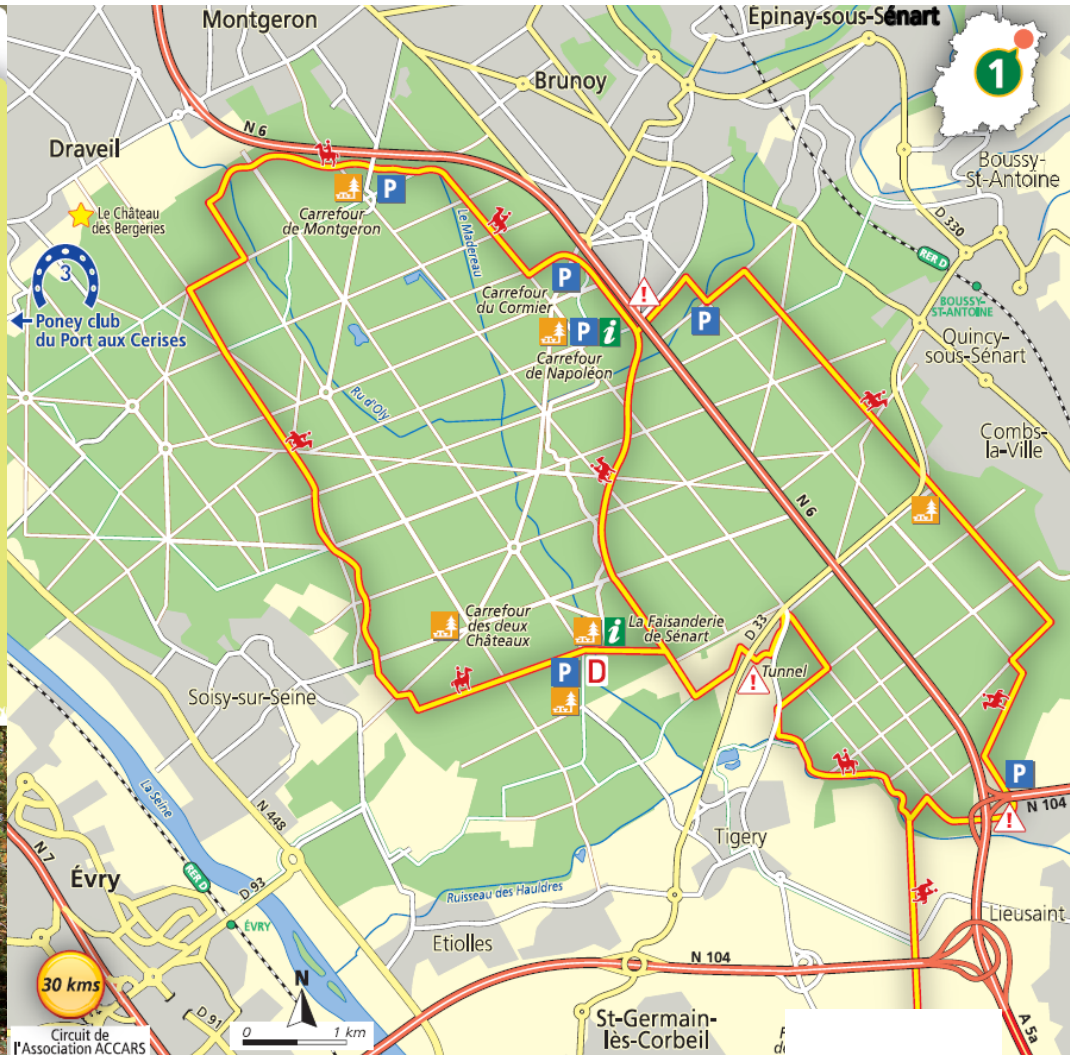

Où manger ?

D5 AUVERS-SAINT-GEORGES (parcours 2 et 3)
La Mangeoire
Centre équestre le Bois Moret
✆01 60 80 28 68
caroline.poche@wanadoo.fr

E6 BOUTIGNY-SUR-ESSONNE (parcours 2, 2b et 6)
Table d'Hôtes, EVADEC les Ecuries de la Vallée de Chanvre
Table d'hôtes ouverte sur réservation à partir de 6 pers.
✆ 06 25 68 50 91 - 06 70 92 54 37

F2 DRAVEIL (parcours 1)
Buvettes, Poney Club du Port aux Cerises
Buvettes ouvertes en haute saison (de mars à octobre), l'après midi (tous les jours en période de vacances scolaire; les mercredis, weekends & jours fériés en période scolaire).
www.portauxcerises.ucpa.com

Où dormir ?

D5 AUVERS-SAINT-GEORGES (parcours 2 et 2b)
Centre équestre le Bois Moret
4 chambres : 10 pers. max.
Gîte de groupe équipé : 28 pers.
Terrain de camping*
Organisation de repas pour groupe important possible.

Pour les chevaux
10 boxes
4 stalles
Paddock / Ligne de corde

D4 BOISSY-SOUS-SAINT-YON (parcours 3)
Centre équestre la Courbette
Gîte de groupe équipé : 20 pers.

Pour les chevaux
Boxe en fonction des disponibilités
Paddock / Ligne de corde

2021

TOURISME ÉQUESTRE

Ce document est téléchargeable sur :
pro.essonnetourisme.com

Pour une demande de renseignement sur le tourisme équestre :
Rémi Salaün - 01 64 97 36 92
r.salaun@essonnetourisme.com

Pour contacter l'observatoire du tourisme :
Daiane Seno Alves - 01 64 97 96 32
d.senoalves@essonnetourisme.com

essonnetourisme.com